



MOUDON

Ville de Moudon
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 43
1510 Moudon
www.moudon.ch

Conseil communal
T 021 905 88 88
F 021 905 88 89
cc@moudon.ch

Moudon, le 2 octobre 2020

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 29 septembre 2020
Présidence : Christophe Gertsch

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 60/20

Arrêté d'imposition 2021

- vu le préavis de la Municipalité No 60/20 ;
- ouï le rapport de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. adopte l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 tel que proposé par la Municipalité avec un taux d'imposition à 72.5 % de l'impôt cantonal de base,
2. fixe l'entrée en vigueur du présent arrêté d'imposition au 1^{er} janvier 2021, sous réserve d'approbation cantonale, article 33/1 de la loi sur les impôts cantonaux.

Le préavis est accepté par 36 voix, 4 avis contraires et 2 abstentions.

Ainsi délibéré en séance du 29 septembre 2020.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président : La Secrétaire :

Christophe Gertsch



Nicole Wyler